

Aides fiscales pour les personnes âgées

Soucieux d'alléger la prise en charge de la dépendance, les pouvoirs publics ont mis en place un ensemble d'aides fiscales dédiées aux personnes âgées.

Publié le 27 février 2020

Quelles aides ? Pour quelles personnes ? Sous quelles conditions ?

Il existe, en France, des réductions et des exonérations fiscales dédiées aux personnes âgées dépendantes permettant la **prise en charge de coûts liés à la perte d'autonomie**.

Même si ces aides ou exonérations fiscales peuvent être jugées minimales au regard du coût global engendré par une diminution de l'autonomie, leur versement permet de contribuer aux dépenses et de soulager occasionnellement le budget des familles.

Consultez les aides et leurs conditions d'attribution:

- > [Exonérations d'impôts sur le revenu](#)
- > [Abattements d'impôts](#)
- > [Réductions d'impôts](#)
- > [Exonérations de charges sociales pour l'aide à domicile](#)
- > [Exonérations de taxe d'habitation](#)
- > [Exonérations de redevance audiovisuelle](#)
- > [Avantages fiscaux attribués à l'entourage des personnes âgées dépendantes](#)
- > [Chèques emploi-service universel \(CESU\)](#)

Vous aidez un proche âgé en l'hébergeant durablement chez vous ou en participant à ses frais d'hébergement en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).
[Vous pouvez bénéficier d'aides fiscales](#)

Vous pouvez également vous renseigner auprès des [services des Impôts](#).



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55